

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3938>



Pourquoi votre salaire va baisser de 750 euros par an...

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Actions -



Publication date: vendredi 27 mai 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



Le 19 avril 2011, le gouvernement a annoncé que la valeur du point d'indice salarial des fonctionnaires ne serait pas augmentée en 2012, pour la deuxième année consécutive, et certainement pas la dernière : la Cour des comptes préconise un gel jusqu'à fin 2013.

Les seules solutions avancées par le gouvernement pour maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires sont la progression de carrière, la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) et les heures supplémentaires. Solutions qui ne concernent qu'une partie des personnels et ne constituent pas une véritable revalorisation de salaires.

Car, quoi qu'en dise l'actuel gouvernement, notre pouvoir d'achat est en berne. Depuis 2000, il est en baisse de plus de 10% et cette baisse va encore être accentuée par les conséquences de la réforme des retraites.

Pour être encore plus concret, nous vous invitons à regarder de près votre fiche de salaire, et en particulier la ligne *Retenue Pension Civile* : en janvier, la retenue est passée de 7,85% du traitement brut à 8,12%, pour un alignement progressif sur le régime des retraites du privé, alignement illusoire et démagogique puisque c'est l'État qui prend en charge les pensions des retraités de la Fonction Publique, par le biais de crédits qui sont votés tous les ans et inscrits aux budgets des ministères... autrement dit, pas de caisse de retraite qui récupérerait cette retenue pour pension civile. L'État ne fait que reprendre d'un côté et de manière fallacieuse ce qu'il a versé de l'autre, pour le créditer ensuite dans ses recettes.

Or il est prévu que cette retenue soit à 10,55% du traitement brut en 2020. Actuellement, si vous êtes certifié(e) au septième échelon, c'est déjà 6,19 € de moins tous les mois soit 74,28 € pour l'année ; et cette augmentation de cotisation représentera à terme une baisse de salaire d'un montant mensuel de 61,88 euros soit une perte de 742 € par an...

Pour toutes ces raisons, les fédérations de la Fonction Publique, dont la FSU, vous appellent à vous mobiliser le 31 mai prochain pour une augmentation immédiate du point d'indice, suivie de véritables négociations salariales, et à signer la [pétition nationale en ligne](#) ; l'intersyndicale départementale vous invite quant à elle au rassemblement départemental qui aura lieu devant la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône, à 17h. Un préavis de grève national a été déposé pour couvrir les personnels qui souhaiteraient cesser le travail.



Fédération Syndicale Unitaire

PS:

A lire aussi :

- [L'appel départemental unitaire à la mobilisation le 31 mai](#)
- [OUI A L'AUGMENTATION DES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE](#) (pétition nationale unitaire)
- [Le point sur les salaires](#) pour mieux comprendre votre fiche de paye